

# Diplôme d'Etat - PSYCHOMOTRICIEN



**94%**  
taux moyen de  
réussite au  
diplôme

## Prérequis

- Avoir entre 18 et 29 ans à la signature du contrat
- Et être titulaire du baccalauréat
- Et être inscrit(e) à l'IFP CHIMM
- Et avoir validé la première année de formation

*NB: Accès direct pour les personnes ayant trouvé un contrat d'apprentissage / Pour les personnes en situation de handicap, aucune limite d'âge*

## Inscription et rentrée

Période de rentrée : Septembre  
Consulter nos écoles partenaires pour obtenir les dates précises de rentrée et les conditions d'admission

## Tarif

Le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT, ...) sous condition de signature du contrat dans les 3 mois avant ou après la date de rentrée

## Objectifs

- L'objectif de la première année, outre l'acquisition des bases fondamentales dans chacune des disciplines, est orienté vers le fonctionnement du sujet normal à tous les âges de la vie. Les premiers éléments de pathologie sont évoqués et les outils thérapeutiques sont schématiquement présentés.
- La deuxième année a pour objet l'initiation aux méthodes cliniques d'évaluation et de soins. Les stages permettent aux étudiants d'accompagner un professionnel dans ses interventions tant auprès d'enfants ou d'adolescents nécessitant des soins qu'avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.
- La troisième année est orientée vers le processus de professionnalisation. La prise en charge psychomotrice des adultes et des personnes âgées est approfondie. Au cours des stages, l'étudiant expérimente directement ses outils thérapeutiques. Les enseignements sont orientés vers les réalités professionnelles (déontologie, études de cas, projets thérapeutiques, synthèses).

## Niveau 5

Code RNCP : 39924

Certificateur : Ministère de la santé et de la prévention

Date d'échéance : 31-12-2029

## Durée de la formation en apprentissage

- 36 mois --> dont 24 mois maximum en apprentissage.
- Entrée en apprentissage possible qu'à partir de la 2ème année

## Rythme d'alternance

- 12 mois si entrée en apprentissage en 3ème année de formation soit :
- 500 h d'enseignements théoriques & 967 h de présence chez l'employeur
- 24 mois si entrée en apprentissage
- en 2ème année de formation soit :
- 1147 h d'enseignements théoriques & 1787 heures de présence chez l'employeur



## Contenu de la formation

- Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur.
- Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité.
- Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation, à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur.
- Elaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, une démarche d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité
- Conduire une relation dans un contexte d'intervention en psychomotricité
- Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
- Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
- Gérer une structure et ses ressources
- Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
- Former et informer des professionnels et des personnes en formation

### Validation

- Avoir obtenu la moyenne aux évaluations des enseignements théoriques, cliniques et pratiques
- Une épreuve de mise en situation professionnelle notée sur 20
- Réalisation et soutenance d'un mémoire notée sur 20

### Poursuite d'études

- Expert(e) en psychomotricité: référentiel européen
- Cadre de Santé

### Modalités pédagogiques

L'acquisition des compétences et des connaissances se fait au travers de cours magistraux, de travaux dirigés, de TP, de travaux de groupe et de mises en situation professionnelle. L'apprenti(e) se voit confier la réalisation d'une mission par l'établissement. Son bon déroulement est suivi conjointement par un maître d'apprentissage (entreprise) et par un tuteur pédagogique (institut de formation partenaire)

### Intervenants

Formateurs permanents, intervenants extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation

### Site de formation partenaire

**IFP CHIMM**

**Meulan les Mureaux (78)**

01.30.91.84.03

**Sofia RODRIGUES**

06 65 76 83 87

sofia.rodriques@adafors.fr

**Handicap & Diversité**

**Aurélie VEIGA**

01.80.46.30.61

aurelie.veiga@adafors.fr